



Etat successoral bloqué par le notaire ... chantage ?

Par **Denis Suzansen**, le **14/04/2013** à **14:35**

Bonjour,
Mon père est décédé le 14 juillet 2012 en Bretagne.
Je vis au Danemark et donc peut disponible.
Fin septembre n'ayant pas de nouvelles de son notaire je lui envoi un mail pour savoir où en est la succession. Je n'avais pas de relation avec mon père depuis plusieurs années ainsi qu'avec ma soeur et mon frère.
Le notaire après plusieurs semaines me répond qu'il faudrait que je signe la carte grise de la voiture de feu mon père afin de stopper le leasing qui est toujours prélevé (je pensais que les comptes étaient bloqué au décès) !!!
Mon père était veuf de ma mère et en concubinage, mais pas remarié.
Après des allés et retour de courriel et de courriers postaux je n'ai toujours pas obtenus la moindre information aujourd'hui de l'état de la succession, le notaire arguant que tant qu'il n'aura pas la signature de la carte grise (que je lui ai fait parvenir via mon notaire il y a deux mois, mais qu'il n'a apparemment pas reçus).
J'ai le sentiment d'être face à un chantage, mon notaire par qui je passe pour la totalité des transactions n'a pas de réponses à me donner concernant ce qui se passe !!!
Ma question : est-il légal de bloquer des informations successoral en échange d'une signature ???
Ais-je un moyen légal de l'obliger à me fournir l'état des comptes, ainsi que des biens mobiliers et immobiliers de mon père ?
Par avance merci de vos réponses.
Denis

Par **amajuris**, le **14/04/2013** à **19:17**

bjr,
il faut donner mandat à votre notaire en france de vous représenter et défendre vos intérêts.
cdt

Par **Denis Suzansen**, le **14/04/2013** à **20:00**

Merci,
Je lui ai donné mandat, mais il n'obtiens pas de réponses autres que celles citées ci-dessus !
Mon avocat quant à lui me dit ne rien pouvoir faire tant que mon notaire n'a pas d'état successoral !!!
Mon notaire lui n'a pas l'air d'être très stressé par la situation. Je pense venir en France cet été, mais je ne peux pas avant, hors je doute que l'été soit une grande période d'activité !
Dans tous les cas merci pour votre réponse aussi rapide et mes excuses pour les fautes de français.

Par **domi38**, le **07/05/2013** à **19:10**

bonjour
je vis cette tragédie depuis le 4 mai 2005 le notaire chargé de la succession de mon grand père en 1996 a déclaré que le compte du CCP de poste tous les livrets ont été spoliés ainsi que des chèques 30.000 3X fois 50.000 2X fois 14.000 10.000 en faisant mon enquête est déposé plant pendant 8 ans la justice a rien fait débouter classer l'affaire sans suite aujourd'hui je vois le jour depuis que je crie au président de la République est le ministre de la justice député conseil général chambre des notaires implique ministre de Paris tous ces personnes m'ont répondu car mon atout était fr3 dauphiné rnrnd après le notaire qui m'a reçu le 22 avril 2013 je vais pourvoir avoir droit à mon héritage depuis 8 ans est je ne paye rien au niveau frais puisque c'est moi-même qui a tous mené de A à Z niveau enquête domi

Par **armande**, le **27/05/2013** à **14:15**

bonjourna combien s'élèvent les intérêts pour une succession qui est bloquée depuis 2 ans pas d'accord entre les héritiers
Merci de me répondre.